

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 46

Artikel: Interrogatoire et jugement de Marie-Charlotte Corday
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

succès d'une jeunesse déjà puissante se continuer dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Plus récemment, M. Victor Hugo a vendu 400,000 francs le droit de publication des *Misérables*. En 1832, on lui avait payé *Han d'Islande* 300 francs.

La légende de don Juan à Séville.

Voici la légende du célèbre don Juan, tel que le correspondant des *Débats* l'a entendu raconter en Adalousie :

« Il est à Séville, dis-je, une espèce de ruelle tortueuse et sombre, dans laquelle, pendant la nuit, un cierge projette sa lumière vacillante aux pieds de Notre-Dame-des-Déshérités : on l'appelle la rue du Cercueil, comme on aurait pu l'appeler la rue de l'Embuscade, car nul endroit n'est plus propice aux coups de main. Un cavalier s'y est engagé ; ses éperons résonnent sur le sol durci par un implacable été ; son manteau de velours, retroussé sous le bras gauche, laisse libre la main dans laquelle est rivée une épée nue. Cet homme, c'est don Juan de Magnara, celui que les femmes ne peuvent voir sans en être éprises jusques à en mourir, celui dont les grandes passions inassouvies font que les mères se signent en entendant son nom.

« Un autre cavalier s'est aventuré dans la sinistre ruelle ; au bruit de ses pas succède un cliquetis d'épée, puis un gémissement. Alors, sous l'image de la Vierge, don Juan s'arrête pour essuyer son fer ensanglanté. Mais voici que minuit sonne à la Giralda, et, comme à un signal, répondent des chants funèbres ; puis la rue sombre s'illumine, et don Juan voit avancer une longue suite de pénitents armés de torches, précédant un cercueil. Qui portez-vous en terre, bonne gens ? leur demande le meurtrier. Celui à qui il s'adresse relève son capuchon et lui montre la tête dégarnie d'un squelette et du doigt lui indique le cercueil ; le second pénitent lui découvre le pâle visage d'Elvire, morte de chagrin, et dans ceux qu'il interroge tour à tour, il reconnaît les traits de ses victimes.

« Mais don Juan veut savoir qui est couché dans le cercueil. Fou de rage, il va dégainer. — Qui est dans ce cercueil ? crie-t-il à un pénitent. — Le corps du très haut et très puissant seigneur don Juan de Magnara, répond le pénitent d'une voix sépulcrale. — Don Juan s'élance vers le cercueil, arrache violemment le linceuil qui le couvre, et dans le pâle cadavre qui se soulève et lui dit : Repens-toi ! il reconnaît ses propres traits. Puis le cortège, un moment arrêté, reprend sa marche et disparaît lentement, tandis que don Juan demeure abattu dans une sombre rêverie. — Repens-toi ! semble, encore lui crier la voix de tout à l'heure, comme un écho de sa conscience enfin réveillée ; et, pendant que les premières lueurs de l'aube empourprent la Giralda, le voici traversant les rues à grand pas, et qui va frapper à la porte d'un couvent.

« Quelques années plus tard, Bernardo Simon de Pereda, maître en œuvres architecturales, posait la première pierre de l'hospice de la Charité de Séville, à la construction et à la décoration duquel concoururent les maîtres-ès-arts les plus renommés de l'Andalousie, entre autres Murillo et Valdès Leal. Ce couvent, c'était la munificence de don Juan de Magnara qui le faisait élever ; car il n'avait pas attendu, pour se repentir, que la mort le vint surprendre ; il s'était repenti dans toute la sincérité de son âme, et, fuyant les vanités de ce monde, il avait consacré ses jours à la pratique des vertus les plus austères. »

Casino-Théâtre. — La troupe dramatique de MM. Lejeune et Vaslin a débuté mardi par les *Mémoires du diable*.

Quoique datant déjà d'une vingtaine d'années, cette pièce est une de celles qui ne vieillissent pas et restent au répertoire, tant le cadre en est bien entendu, l'intrigue soutenue et intéressante.

Il serait téméraire et même injuste de vouloir juger définitivement une troupe après une seule représentation. Chacun sait qu'il est des artistes qu'on apprécie très mal à première audition : si on sait les attendre dans les pièces, le genre et les effets, de scène qui leur conviennent, on est souvent bien dédommagé de la première impression. Mais ce que nous croyons pouvoir dire sans hésitation, c'est que la soirée de mardi nous a fait faire connaissance avec quelques nouveaux sujets d'un véritable mérite.

La réputation de M. Richard, jeune premier rôle, est déjà faite. C'est un de ces artistes qu'on aimera toujours à voir arriver sur la scène, parce qu'ils savent y apporter de la vie, et qu'ils interprètent avec vérité, aisance et distinction de manières.

M. Boisselot, comique marqué, nous paraît connaître à fond toutes les ressources de son art et avoir une longue pratique de la scène. Il soutient l'action avec talent et s'identifie fort bien avec son rôle. Nous croyons posséder en lui un artiste d'une valeur incontestable.

M. Allama nous donne beaucoup d'espoir et nous promet de francs rires.

Mme Angèle est gracieuse ; elle a de la souplesse dans le jeu, prononce bien et sait se faire écouter agréablement.

Dans *Brutus*, lâche César, M. Vaslin s'est montré bon comédien ; il a joué son rôle avec beaucoup de finesse et en a habilement nuancé tous les traits saillants. Mais nous l'attendons surtout dans le drame où il nous montrera tout son véritable talent.

Nous connaissons suffisamment M. et Mme Mauléon ; depuis longtemps déjà, ils ont acquis toutes nos sympathies. Nous parlerons plus tard des artistes qu'un premier début ne nous a pas permis d'apprécier. En somme, la première impression a été bonne, et si toutefois la composition de la troupe laissait quelque chose à désirer, nous avons toute confiance dans la direction, qui saura faire droit aux justes désirs d'une population qui lui a donné suffisamment de preuves de bienveillant intérêt.

Les lignes qui précèdent ayant été écrites avant la représentation de jeudi, celle-ci n'a fait que confirmer notre première opinion, car la comédie : *Un beau mariage* a été jouée d'une manière irréprochable.

L. M.

INTERROGATOIRE ET JUGEMENT de Marie-Charlotte Corday.

Elle a répondu que chacun avait son opinion.

La citoyenne le Bourgeois persiste à reconnaître le citoyen Fauchet pour l'homme de la loge.

Celui-ci dépose qu'il a passé la soirée à jouer au tric-trac, ou chez lui, ou chez Gomet, député détenu, rue Traversière,

avec l'évêque de Nancy et le citoyen Loiseau, ci-devant directeur du Juré.

Romain Laus Duperret, âgé de quarante-six ans, cultivateur, député à la Convention, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, n° 41, dépose que jeudi, sur les trois heures, une de ses filles lui remit un paquet apporté le matin par une dame inconnue; il contenait des imprimés qu'il ne lut pas, allant se mettre à table. Au dessert arriva l'accusée, qu'il fit passer dans l'appartement de sa fille, où il lut la lettre de recommandation demandée auprès du ministre de l'intérieur; il la pria de se rafraîchir, ce qu'elle refusa. Le lendemain, il alla la chercher pour aller chez le ministre, où il fut remis à huit heures du soir. Dans l'intervalle, il apprit que les scellés avaient été mis sur ses papiers, par rapport à l'affaire du général Dillon. Alors il fit remarquer à l'accusée que sa protection était nulle, et elle se désista de sa démarche.

L'accusée interpellée dit : ce qu'il vient de dire est parfaite vérité.

Duperret interpellé atteste le ciel et la terre qu'il n'a jamais monté aux tribunes, et promet de confondre le témoin qui persiste à le reconnaître.

L'accusée nie avoir communiqué son projet à Duperret, ni qu'il lui ait donné l'adresse de Marat; elle dit que si elle l'a engagé à venir à Caen, c'est que ce sont de braves gens avec qui il aurait été en sûreté.

Le tribunal entend ensuite lecture de deux lettres écrites par l'accusée, l'une à Barbaroux et l'autre à son père (qu'on trouvera ci-après.)

Le président a posé ainsi les questions :

1° Est-il constant qu'il a été commis un assassinat sur la personne de Marat, représentant du peuple?

2° Marie-Charlotte Corday est-elle convaincue d'être l'auteur de cet assassinat?

3° Ce crime a-t-il été commis avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires?

La déclaration successive des jurés ayant été unanimement pour l'affirmative contre l'accusée, le tribunal a condamné Marie-Charlotte Corday à la peine de mort, et à être exécutée sur la place de la Révolution.

Tout ce qui a rapport à Charlotte Corday mérite d'être recueilli : en détestant son crime, on ne peut s'empêcher d'admirer la force d'âme et de caractère de cette fille extraordinaire : avec de l'esprit, des grâces, une taille superbe, elle avait tout ce qui est propre à séduire. Pour parvenir à ses fins, elle a écrit plusieurs fois à Marat pour être introduite chez lui. Dans son dernier billet, elle écrivait : *Marat, suffit que je sois malheureuse pour être sûre de votre protection.* Ce billet l'a fait admettre chez Marat; elle lui a parlé des complots qui agitaient la France : Marat lui a répondu que les conspirateurs périraient tous sur l'échafaud. A ces mots, cette femme a tiré de son sein un couteau, et en a percé le cœur de Marat, qui n'a eu que le temps de dire : *j'expire.*

Pendant tout le temps que dura son interrogatoire, elle montra un calme, un sang-froid, qui étonnèrent ses juges et les spectateurs. Un jeune peintre la dessinant pendant qu'on l'interrogeait, elle s'en aperçut, et lorsqu'on fut aux opinions, elle demanda de quelle manière elle devait se placer pour que le dessinateur pût saisir ses traits. Elle désira seulement, pour prix de sa complaisance, que si son portrait était gravé, on en envoyât une copie à son père. Son défenseur officieux, le citoyen Chauveau, d'après ses aveux, n'avait d'autres moyens à employer pour la sauver que de prouver, par l'excès même de son courage, que cette femme n'était plus à elle. C'est ce qu'il fit avec beaucoup d'art : voici son discours :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis : elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation : elle en avoue les circonstances les plus affreuses : en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. Voilà, citoyens jurés, sa défense toute entière. Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucuns remords, et, pour ainsi dire, en présence de la mort même; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature : ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui

lui a mis le poignard à la main. Et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice : je m'en rapporte à votre prudence. »

Lorsque ses juges lui eurent prononcé sa sentence, elle se tourna vers le citoyen Chauveau, et lui dit : « Vous m'avez défendue d'une manière délicate et-généreuse; c'était la seule qui pût me convenir, je vous en remercie; elle m'a fait avoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces messieurs viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués; je dois quelque chose à la prison, je vous charge d'acquitter cette dette. »

Après qu'elle eut entendu sa condamnation, elle ne fut pas moins tranquille qu'auparavant. Depuis la Conciergerie jusqu'au lieu de son supplice, elle ne démentit point son caractère; sa figure toujours calme ne parut pas même s'altérer en approchant de l'échafaud. Elle plaça elle-même sa tête sous la hache... En montrant cette tête, l'assistant de l'exécuteur la frappa de la main; mais cet acte de lâcheté fit murmurer le peuple, et a été puni par le tribunal de police.

(A suivre).

Une petite note statistique assez curieuse : L'Italie est le pays qui possède le plus de théâtres; elle en a 348; la France vient ensuite avec 337; l'Allemagne n'en a que 194; l'Espagne en compte 168; l'Autriche 152; l'Angleterre 150; la Russie 44; la Belgique 34; la Hollande 22; la Suisse 20; le Portugal 16; la Suède 10; le Danemark 10; la Norvège 8; la Grèce 4, la Turquie 4; la Roumanie 3; l'Egypte 3; la Servie 1.

Un fermier des environs de Lausanne écrivait, il y a quelques années, au juge de paix de ce cercle :

« Mon ami V. vient de se couper la gorge dans un accès de fièvre chaude; la tête n'y est plus; il est urgent de le faire transporter immédiatement à l'hospice des aliénés. »

A la lecture de ces lignes, le juge de paix s'écria : « Que diable! si la tête n'y est plus, pourquoi le transporter aux aliénés; qu'on le mette à la morgue! »

La livraison de novembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Les poètes de la Réforme à Genève, par M. Marc Monnier. — II. Quelques pages d'histoire contemporaine. — Chrétien-Frédéric de Stockmar. par M. L. Vulliemin. (Suite et fin.) — III. L'éventail. — Nouvelle, par Mlle Berthe Vadier. — IV. De l'unification du droit civil en Suisse, par M. Eugène Gaulis. — V. Une visite à Aurèle Aubert, par M. Louis Favre. — VI. Chronique littéraire de Paris. — La circulaire de M. Jules Simon. — Comment les défauts de la nation et l'éducation du collège se tiennent. — Le livre de M. Michel Bréal. — Idées de Montaigne, de Charron, de Rousseau et de Rabelais sur l'éducation. — L'ancienne et la nouvelle notion de l'homme lettré. — La lettre de Mgr Dupanloup. — VII. Chronique italienne. — Exportation et importation. — Opinion d'un financier sur la dernière guerre. — L'exposition artistique de Milan. — Les rostres du Forum. — Une sculpture de Raphaël, etc. — VIII. Chronique politique.

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.